



La Défense, le 15 novembre 2013

## **MESSAGE NUMERO 2013-44**

### **GRAF : POINT DE SITUATION ou "*à qui profitera le GRAF ?*"**

Le Corps de Conception et de Direction est actuellement dans une impasse totale en termes de gestion de la carrière de ses membres.

La prolongation d'activité, autorisée voire incitée par les récentes réformes du régime des retraites, conduit aujourd'hui plus de la moitié des commissaires de police à retarder leur date de fin d'activité (cf. Bilan social de la Police Nationale), impactant dès lors à très court terme les perspectives d'avancement au 2<sup>ème</sup> grade pour nos plus jeunes collègues, et fermant déjà la porte des emplois aux commissaires divisionnaires pourtant dotés d'un fort potentiel d'évolution professionnelle.

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale demande depuis de très nombreuses années la transformation des emplois en grades, afin de rendre plus mobiles les bénéficiaires de ces emplois, ainsi mis en capacité de partir en détachement dans d'autres Administrations puisque titulaires d'un grade.

**Une proposition totalement déconnectée des exigences légales et réglementaires d'égalité devant l'avancement, formulée par l'Administration, a interdit cette évolution positive du Corps lors de la signature de l'avenant au protocole corps et carrières de 2009.** Le système proposé, refusé par le Conseil d'Etat, ne prévoyait même pas de passage en CAP pour cet avancement !

Une version assez dégradée de cette solution, nommée Grade à Accès Fonctionnel (GRAF) a alors été envisagée et proposée aux organisations syndicales. Cette solution retarde considérablement l'accès à un 3<sup>ème</sup> grade, puisqu'il faut occuper des postes supérieurs durant près de 15 ans pour y être promouvable.

Mise en œuvre pour le corps des administrateurs civils, cette mesure devait présenter toutefois certains avantages, par la création d'un 3<sup>ème</sup> grade au-dessus de celui de commissaire divisionnaire, remettant en œuvre le mouvement ascendant des commissaires de police, avec la création initialement annoncée de 365 postes et le maintien du statut des emplois (voir lettre des commissaires n°45 de juin 2013).

Le SCPN avait rapidement formulé un certain nombre de réserves à la suite d'annonces ultérieures d'évolution à la baisse des prétentions de la réforme (voir courrier au DGPN du 12 juillet 2013 et notre [message 2013-28](#) du 6 septembre 2013) :

- on nous annonçait ainsi la réduction à 345 des bénéficiaires du GRAF, ce volume comprenant les titulaires des emplois qui en seraient détachés non plus à partir du seul grade de divisionnaire, mais aussi de celui de commissaire général.

- nous avons ensuite entendu les rumeurs des appétits du Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur qui voulait profiter de cette réforme pour subtiliser le bénéfice des emplois de la Police Nationale pour certains de ses cadres administratifs également en panne de débouchés professionnels : les policiers devenaient ainsi bons à travailler sur le terrain, mais certainement pas à occuper les fonctions supérieures !

- aucun interlocuteur de l'Administration n'était capable de nous présenter précisément les conséquences du repyramidage du Corps en 3 grades sur l'avancement des plus jeunes au grade de commissaire divisionnaire.

Un courrier récent adressé par M. le Directeur Général de la Police Nationale (en pièce jointe) nous donne le ton nouveau de ce projet de réforme. Il apparaît désormais que la DGAFP et le Budget :

- ↳ remettent en cause le principe même de la création du GRAF et sa finalité ;
- ↳ veulent réduire encore le volume de l'effectif du grade de commissaire général ;
- ↳ contestent la liste des postes intégrés pour construire l'accessibilité au GRAF ;
- ↳ discutent à la baisse le maintien du nombre d'emplois de CG et IG ;
- ↳ exigent une plus grande ouverture des emplois pour des non-policiers.

**Au total, le projet qui se dessine sous la plume dictatoriale des services relevant de la Fonction Publique et de Bercy constituerait une régression pour le Corps de Conception et de Direction.**

Alors que dans le même temps l'Administration mène à marche forcée des discussions sur les modes de recrutement dans le CCD, la durée et le contenu de la formation dispensée à l'ENSP, sans qu'aucune perspective favorable ne se dessine clairement concernant l'accompagnement de la mobilité géographique (aucune nouvelle positive concernant l'application immédiate - dès mai 2012 - du bénéfice des concessions de logement, fonctionnement erratique du marché de déménagement...), **le SCPN réaffirme à l'Administration, mais également à l'ensemble des commissaires de police, qu'il ne laissera pas le Corps être enfermé sans solution dans cette impasse de gestion.**

**Le SCPN, organisation responsable, a demandé formellement à ce qu'un cycle rapide de négociation soit ouvert en urgence avec la DRCPN de manière à sortir des cadres contraints aujourd'hui imposés par l'état de la négociation interministérielle.**

Le SCPN n'acceptera pas que les commissaires, dans toutes leurs composantes et leur diversité, paient le prix fort pour l'obtention légitime d'un dispositif de gestion du corps.

Emmanuel ROUX



Secrétaire Général

Céline BERTHON



Secrétaire Général adjoint